

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 6 avril 2021	Envoyé en préfecture le 13/04/2021 Reçu en préfecture le 13/04/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210406-CIAS_25_2021-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-25/2021	L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 24 mars 2021 Présents : Mesdames Carole BRETON (visio), Marthe CUTELLE (visio), Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET (visio), Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG (visio), Paul RANNARD (visio), Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Sophie COLAS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL). M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.	

OBJET : FINANCES - Transfert des charges relatives au futur EHPAD du budget principal du CIAS vers son budget annexe EHPAD.

Cette délibération complète la délibération n°02/2021 du 26 janvier 2021.

Les coûts du futur EHPAD seront portés par le budget annexe du CIAS. A cet égard, le CIAS transfère les dépenses déjà portées dans son budget principal vers son budget annexe, considérant en même temps le FCTVA perçu au titre de ces dépenses et considérant que l'ensemble de ces dépenses sont et seront éligibles au FCTVA.

Deux factures n'ont pas été prises en compte sur la délibération n°02/2021. Elles sont ajoutées en bleues dans le détail ci-dessous ; Les avenants étant tous actés, il n'y aura plus de facture payées par le BP du CIAS. Par ailleurs, le montant de FCTVA relatif aux factures listées est également ajouté dans une dernière colonne :

Entreprise	Objet	Montant	Date	BD/MD	FCTVA
ELYFEC	Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour construction d'un EHPAD-Situation 2	857,64 €	25/11/2019	20/42	4 ^{ème} trimestre 2019 : 141€
BUREAU VERIT	Contrôle technique pour construction d'un EHPAD-Situation 3	1 700,47 €	25/09/2019	16/38	3 ^{ème} trimestre 2019 : 20 018€
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	22 567,55 €	09/09/2019	15/37	
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	22 771,32 €	09/09/2019	15/36	
SOL ETUDE	Etude géotechnique de conception EHPAD	360,00 €	02/09/2019	14/35	
SEMCODA.	AMO-Conducteur opération EHPAD-Situation n°1	22 384,03 €	27/08/2019	13/34	
STUDIS Ingénieur	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	6 039,00 €	30/07/2019	12/33	
SOL ETUDE	Etude géotechnique de conception EHPAD	2 592,00 €	30/07/2019	12/32	
GIRALDON INGENI	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	4 544,10 €	23/07/2019	11/30	
CE2T	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	4 544,10 €	23/07/2019	11/29	

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	16 096,08 €	08/07/2019	10/27		
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	16 096,08 €	08/07/2019	10/26		
ELYFEC	Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour construction d'un EHPAD-Situation n°1	509,54 €	08/07/2019	8/23		
BUREAU VERITAS	Contrôle technique pour construction d'un EHPAD-Situation 2	841,88 €	08/07/2019	8/22		
BUREAU VERITAS	Contrôle technique pour construction d'un EHPAD-Situation n°1	985,12 €	08/07/2019	8/21		
ELYFEC	Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour construction d'un EHPAD-Situation n°3	517,61 €	18/06/2020	11/18		2 ^{ème} trimestre 2020 : 11 982€
BRIERE Bureau d	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	12 558,24 €	14/05/2020	10/17		
STUDIS Ingénieur	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	5 540,40 €	29/04/2020	9/16		
GIRALDON INGENI	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	12 392,26 €	22/04/2020	8/15		
ATELIER PAYSAGE	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 1	3 649,50 €	22/04/2020	8/14		
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 4	11 842,60 €	15/04/2020	6/12		
CE2T	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD - Situation 2	14 702,40 €	15/04/2020	6/11		
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 4	11 842,60 €	15/04/2020	6/10		
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	32 174,93 €	04/02/2020	4/8	1 ^{er} trimestre 2020 : 16 898€	
SEMCODA.	AMO-Conducteur opération EHPAD-Situation n°2	11 332,73 €	04/02/2020	4/7		
SOL ETUDE	Etude géotechnique création EHPAD	1 320,00 €	29/01/2020	3/6		
GIRALDON INGENI	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	7 329,60 €	22/01/2020	2/5		
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	32 238,07 €	22/01/2020	2/4		
STUDIS Ingénieur	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	4 900,80 €	22/01/2020	1/3		
BRIERE Bureau d	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 1	11 888,10 €	22/01/2020	1/2		
REZ'ON	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 1	1 829,70 €	22/01/2020	1/1		
SOL ETUDES	Etude géotechnique préliminaire	2 868,00€	17/07/2018	4/14	2018 : 470€	
SEMCODA	AMO-Conducteur opération EHPAD-Situation n°3	4 264,66€	18/01/2021	1/1	Futur FCTVA 2021 : 699€	

Le Vice-président précise que le total des dépenses réalisées est de 306 081,11€ et celui du FCTVA perçu par le CIAS au titre des dépenses liées à ce projet de 50 208€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de :

DEMANDER à l'EHPAD du Val des Ussets, via son budget annexe, de transférer 306 081,11 € au budget principal du CIAS Ussets et Rhône.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

ORDONNER le mandat de 50 208 € du budget principal du CIAS Ussets et Rhône au budget annexe de l'EHPAD du Val des Ussets.

Ces opérations seront transcrites dans les budgets comme suit :

Budget annexe, section d'investissement :

- Dépense au compte 2031 : 306 081,11€
- Recette au compte 10222 : 50 208€

Budget principal, section investissement :

- Dépense au compte 10222 :
 - o 49 509€
 - o 699€ à réception du FCTVA 2021
- Recette
 - o au compte 2313 : 303213,1111€
 - o au compte 2131 : 2 868€

NOTIFIER la présente délibération au Service de Gestion Comptable (SGC) de Rumilly et à la DGFiP de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 074-200070852-20210406-CIAS_25_2021-DE